2e Distribution de Masques

La Municipalité d'Épône se dote de masques et de protection pour la population et tous les professionnels en première ligne face à cette épidémie. La Communauté urbaine et la Région Ile-de-France œuvrent de concert pour les petites et moyennes entreprises qui reprennent leur activité dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Distribution des masques par la Ville pour les habitants

Comme annoncé, une 2e distribution de masques aura lieu le samedi 16 et 23 mai de 9h00 à 13h00 dans 3 points de la Ville.

- Pour les habitants d'Elisabethville, salle du Bout du Monde
- Pour les habitants du Centre-ville, Velannes et Canada et selon votre bureau de vote : salle du Conseil municipal ou salle Jean Monnet.

Un parcours matérialisé au sol et du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée.
Cette 2nde distribution gratuite vient compléter la première distribution du 8 mai en boîtes aux lettres.

Modalités de retrait

- 2 masques par habitant en complément de ceux déjà distribués
- 1 personne par foyer pour récupérer les masques
- Munissez-vous de votre carte d'identité et justificatif de domicile
- Respectez les gestes barrières.

Epône à vos côtés

- 23 000 masques réutilisables commandés pour la population
 La Ville d'Épône a commandé 10 000 masques de fabrication française, en tissu réutilisables et lavables.
 Ces masques homologués AFNOR et Direction Générale de l'Armement (normes conseillées par le Gouvernement) seront distribués gratuitement aux Epônoises et Epônois, avant le 11 mai pour préparer le déconfinement, à raison de 2 masques par foyer.
 Le Département des Yvelines a également prévu de fournir 13 000 masques supplémentaires. A réception, une seconde distribution gratuite sera organisée par la Ville, à raison de 2 masques par habitant.

L'usage de ces masques doit permettre de se protéger individuellement du virus et d'éviter sa diffusion. Leur utilisation va de pair avec le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

- 2 400 masques FFP1 sont livrés chaque semaine
 Ces masques à usage unique sont destinés aux professionnels en première ligne pour lutter contre cette épidémie ou tout simplement en contact avec la population.

- 1 000 visières de protection commandées
 pour les enseignants, le personnel communal et les commerçants. Les modalités de livraison chez les commerçants seront communiquées ces prochains jours.

- Gels hydroalcooliques et gants
 sont fournis par la Ville pour l'ensemble des enseignants et du personnel en contact avec du public et des personnes vulnérables et du savon liquide est mis à disposition dans les différents équipements publics par la société Le Petit Olivier, basée à Epône.

- En milieu scolaire
 Une désinfection générale sera effectuée avant le 11 mai, date de retour dans les écoles élémentaires et maternelles. L'entretien des locaux est assuré quotidiennement. Tous les enseignants et nos agents auront à disposition un kit de désinfection.
 La Ville d'Epône remettra aux enseignants masques et visières de protection, les gestes barrières seront respectés dans les classes et à la cantine.
 Les modalités de reprise seront communiquées prochainement à tous les parents d'élèves selon les directives de l'Education nationale.

Masques pour les entreprises avec GPS&0 et la Région Ile-de-France

- Pour les entreprises de moins de 10 salariés :
 Pour favoriser la continuité et/ou la reprise d'activités des entreprises de moins de 10 salariés, dans des conditions de protection sanitaire satisfaisantes, la Région Ile-de-France propose de fournir des masques gratuitement sur une période de 15 jours.

Pour bénéficier de ce soutien si vous êtes une entreprise du territoire GPS&0, il suffit de se signaler avant le 28 avril auprès de la cellule de crise du service Développement Economique de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, en précisant le nombre de salariés de votre structure.

- Pour les entreprises de plus de 10 salariés :
 vous pouvez commander vos masques via la centrale d'achats de la Région Île-de-France en cliquant ici.

Documents
Communiqué de M. le Maire du 13 mai
Communiqué de M. le Maire du 24 avril